

Le Sang du Fils de Dieu

(Suite)

ENTRER PAR LES PORTES DANS LA CITÉ CÉLESTE.

EST le second privilège de ceux qui se sont régénérés dans le sang de l'Agneau. Quelle est la grandeur et l'étendue de ce privilège ? quelle est la cité dont le sang divin nous constitue citoyens ? quelles en sont les gloires et les magnificences ? Apprenons-le du bien-aimé disciple : son regard a pénétré plus avant que celui de tout autre ; ses yeux ont vu et son cœur a compris : il a mission de tout nous découvrir et de tout nous dépeindre, et il voile sous les emblèmes matériels les plus riches ce que nos yeux mortels, tant que nous vivons ici-bas, ne sauraient contempler à découvert dans la pleine réalité. Voici, dans des allégories sublimes, les révélations si théologiques de l'apôtre saint Jean :

“ Je vis un nouveau ciel et une terre nouvelle : le premier ciel et la première terre ont passé ; la mer n'existe plus. Je vis la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendant du ciel venant de Dieu, parée comme une épouse ornée pour son époux. J'entendis une voix puissante partant du trône et disant : Voici la demeure de Dieu avec les hommes ; il habitera avec eux, ils seront son peuple ; il sera leur Dieu et il sera avec eux. Il essuiera toute larme de leurs yeux ; il n'y aura plus ni mort, ni deuil, ni plainte, ni douleur aucune ; car ces choses ont passé les premières.

“ Celui qui était assis sur le trône parla et dit : Voici que je fais toutes choses nouvelles. Et il me dit : Ecris parce que ces paroles sont très fidèles et véritables. A celui qui a soif je donnerai gratuitement de la fontaine d'eau vive. Qui vaincra possèdera ces choses ; je serai son Dieu et il sera mon fils.

“ Alors un des sept anges vint vers moi et me parla en ces termes : Viens, me dit-il, et je te montrerai la Fiancée,